conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Ferrubron

 Mise à jour :
 19.04.2022
 Version (Révision) :
 8.0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Tosadur 2K-Ferrubron (62540-018340)

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Peinture / Application voir fiche technique / Réservé aux utilisateurs professionnels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur:

Bosshard + Co. AG
Lack- und Farbenfabrik

Rue/Boîte Postale:

Ifangstrasse 97

Sigle du pays/Code postal/Localité: 8153 Rümlang
Téléphone: ++41 44 817 73 73
Télécopie: ++41 44 817 73 00

Contact: bosshard@bosshard-farben.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse ++41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée: Catégorie 2; Provoque une irritation cutanée.

Flam. Liq. 3; H226 - Liquides inflammables: Catégorie 3; Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 ; H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 ; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques







Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Page: 1 / 13

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Ferrubron

 Mise à jour :
 19.04.2022
 Version (Révision) :
 8.0.0

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales, régionales,

nationales et/ou internationales en vigueur.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient MÉLANGE DE: ALPHA-3-(3-(2H-BENZOTRIAZOL-2-YL)-5-TERT-BUTYL- 4-

HYDROXYPHÉNYL)PROPIONYL-OMEĠA-HYDROXYPOLY(OXYÉTHYLÈNE), ALPHA-3-(3-(2H-BENZOTRIAZOL-2-YL)-5-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONYL-OMEGA-3-(3-(2H-

BENZOTRIAZOL-2-YL)-5-TERT- BUTYL-4-

HYDROXYPHÉNYL)PROPIONYLOXYPPLY(OXYÉTHYLÈNE); SÉBAÇATE DE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMÉHYL-4-PIPÉRIDYLE); NÉODÉCANOATE DE 2,3-ÉPOXYPROPYLE. Peut produire une

réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

XYLÈNE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-xxx; N°CE: 215-535-7; N°CAS: 1330-20-7

Poids : $\geq 15 - < 20 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Acute Tox. 4; H312

Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335

ACÉTATE DE N-BUTYLE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29-xxx; N°CE: 204-658-1; N°CAS: 123-86-4

Poids : \geq 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Lig. 3; H226 STOT SE 3; H336

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES; (, < 0.1% BENZÉNE); Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119455851-35-xxx;

N°CE: 918-668-5; N°CAS: 64742-95-6

Poids : \geq 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336

Aquatic Chronic 2; H411

ÉTHYLBENZÈNE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489370-35-xxx; N°CE: 202-849-4; N°CAS: 100-41-4

Poids : $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H332

Aquatic Chronic 3; H412

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475791-29-xxxx; N°CE: 203-603-

9; N°CAS: 108-65-6

Poids : $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau

communautaire (UE).

MÉLANGE DE: ALPHA-3-(3-(2H-BENZOTRIAZOL-2-YL)-5-TERT-BUTYL- 4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONYL-OMEGA-HYDROXYPOLY(OXYÉTHYLÈNE), ALPHA-3-(3-(2H-BENZOTRIAZOL-2-YL)-5-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONYL-OMEGA-3-(3-(2H-BENZOTRIAZOL-2-YL)-5-TERT- BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONYLOXYPPLY(OXYÉTHYLÈNE);

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119396032-43-xxxx; N°CE: 400-830-7

Poids : $\geq 0.5 - < 1 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411

Page: 2 / 13

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Ferrubron

 Mise à jour :
 19.04.2022
 Version (Révision) :
 8.0.0

NÉODÉCANOATE DE 2,3-ÉPOXYPROPYLE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119431597-33-xxxx; N°CE: 247-979-2;

N°CAS: 26761-45-5

Poids : $\geq 0.1 - < 0.5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Muta. 2 ; H341 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411 SÉBAÇATE DE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMÉHYL-4-PIPÉRIDYLE) ; N°CE : 255-437-1; N°CAS : 41556-26-7

Poids : $\geq 0.1 - < 0.25 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Consulter impérativement un médecin.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Page: 3 / 13

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Ferrubron

 Mise à jour :
 19.04.2022
 Version (Révision) :
 8.0.0

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Ne pas inhalter les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les personnes souffrant d'asthme, d'allergie, de maladies respiratoires chroniques ou récurentes ne devraient pas être sollicitées pour travailler avec ce produit. L'état des poumons de personnes chargées de la vaporisation de ce produit doit périodiquement être examiné. génération/formation d'aérosols Ne pas inhalter les vapeurs. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionelle. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Mettre à terre les récipients lors remplissage/transvasem. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devrait être en matériau non conducteur. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

Classe de stockage (TRGS 510) (D): 3

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d´un matériau identique à celui d´origine. Informationes supplémentaires voir l´etiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Page: 4 / 13

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Ferrubron

 Mise à jour :
 19.04.2022
 Version (Révision) :
 8.0.0

```
XYLÈNE; N°CAS: 1330-20-7
 Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )
   Valeur seuil:
                                        100 ppm / 435 mg/m<sup>3</sup>
                                       H OL# B
   Remarque:
                                       01.01.2013
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )
    Valeur seuil:
                                       200 ppm / 870 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       H OI # B
                                       01.01.2013
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{TRGS}} 900 ( D )
    Valeur seuil:
                                        100 \ ppm \ / \ 440 \ mg/m^3
   Limitation de crête :
                                       2(II)
   Remarque:
   Version:
                                       17.10.2017
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )
    Valeur seuil:
                                       100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       08.06.2000
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )
    Valeur seuil:
                                       50 ppm / 221 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
   Version:
                                       08.06.2000
ACÉTATE DE N-BUTYLE; N°CAS: 123-86-4
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{MAK}} ( CH )
                                        100 ppm / 480 mg/m<sup>3</sup>
   Valeur seuil:
                                       SSC
   Remarque:
   Version:
                                       01.01.2013
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )
   Valeur seuil:
                                       200 ppm / 960 mg/m<sup>3</sup>
    Remarque:
                                       SSC
                                       01.01.2013
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )
    Valeur seuil:
                                       62 ppm / 300 mg/m<sup>3</sup>
   Limitation de crête :
                                       2(I)
   Remarque :
                                       17.10.2017
   Version:
ÉTHYLBENZÈNE; N°CAS: 100-41-4
 Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )
                                       50 ppm / 220 mg/m<sup>3</sup>
   Valeur seuil:
                                       H OL B
    Remarque:
   Version:
                                       01.01.2013
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )
   Valeur seuil:
                                        50 ppm / 220 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                        # H OL B
                                       01.01.2013
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{TRGS}} 900 ( D )
```

Page: 5 / 13

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Ferrubron

 Mise à jour :
 19.04.2022
 Version (Révision) :
 8.0.0

```
Valeur seuil:
                                       20 ppm / 88 mg/m<sup>3</sup>
   Limitation de crête :
                                       2(II)
   Remarque:
                                       H, Y
                                       17.10.2017
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )
   Valeur seuil:
                                       200 ppm / 884 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       Н
   Version:
                                       08.06.2000
 Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )
   Valeur seuil:
                                       100 \; ppm \;\; / \;\; 442 \; mg/m^3
   Remarque:
                                       Н
   Version:
                                       08.06.2000
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE; N°CAS: 108-65-6
 Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )
   Valeur seuil:
                                       50 ppm / 275 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       SSC
   Version:
                                       01.01.2013
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )
   Valeur seuil:
                                       50 ppm / 275 mg/m<sup>3</sup>
                                        # SSC
   Remarque:
                                       01.01.2013
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{TRGS}} 900 ( D )
   Valeur seuil:
                                       50 ppm / 270 mg/m<sup>3</sup>
   Limitation de crête :
                                       1(I)
   Remarque:
                                       Υ
                                       17.10.2017
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )
   Valeur seuil:
                                       100 ppm / 550 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       08.06.2000
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )
   Valeur seuil:
                                       50 ppm / 275 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       Н
                                       08.06.2000
   Version:
DIOXYDE DE TITANE; N°CAS: 13463-67-7
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{
m MAK} ( CH )
   Paramètre :
                                       A: fraction respirable
   Valeur seuil:
                                       3 mg/m<sup>3</sup>
                                       SSC
   Remarque:
                                       31.01.2020
 Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )
                                       E: fraction inhalable
   Paramètre:
   Valeur seuil:
                                       10 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       Υ
   Version:
```

Valeurs limites biologiques

XYLÈNE; N°CAS: 1330-20-7

Page: 6 / 13

(FR / CH)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Tosadur 2K-Ferrubron Nom commercial du produit :

Mise à jour : 19.04.2022 Version (Révision): 8.0.0

Type de valeur limite (pays d'origine) $_{\mbox{TRGS}}$ 903 (D)

Paramètre: Xylole / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil: 1.5 mg/l 08.06.2017 Version: Type de valeur limite (pays d'origine) $_{\mbox{TRGS}}$ 903 (D)

Acide hippurique méthylique toluo-uréique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du

Paramètre: processus Valeur seuil: 2000 mg/l 08.06.2017 Version:

ÉTHYLBENZÈNE; N°CAS: 100-41-4

Type de valeur limite (pays d'origine) $_{\mbox{TRGS}}$ 903 (D)

Acide mandélique + acide phénylglyoxylique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin

Paramètre: du processus Valeur seuil: 250 mg/g Kr 08.06.2017 Version : ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE); N°CAS: 7429-90-5

Type de valeur limite (pays d'origine) $_{\mbox{TRGS}}$ 903 (D)

Aluminium / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus Paramètre:

Valeur seuil: 0.2 mg/l Version: 08.06.2017

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

Protection de la peau

Protection des mains

Des gants protecteurs, régulièrement contre des produits chimiques, appropriés (EN 374) utiliser (recommandé : Indice de protection 6, en conséquence > 480 mn. permeation). Gants combinè - PE / EVAL / PE (PE = polyéthylène, éthylène-EVAL = alcoole de vinyle-copolymère). Avec des signes d'une décomposition ou d'une perméabilité chimique, les gants devraient être enlevés immédiatement et remplacés. Immédiatement après utilisation des gants rincer et enlever d'une décomposition ou d'une perméabilité chimique, les gants devraient être enlevés immédiatement et remplacés. Immédiatement après utilisation des gants rincer et enlever.

Protection corporelle

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Utiliser un filtre à gaz A pour la peinture à la main, un filtre combiné à gaz et à particules A-P pour la peinture au pistolet etles travaux de meulage. Choisir un type de masque protecteur offrant le niveau de protection nécessaire en fonction des conditions au poste de travail. Si cela est insuffisant pour maintenir la concentration des particles et les vapeurs au-dessous de la valeur limite MAK (concentration maximale au poste de travail), il faut porter des dispositifs respiratoires à tuyau d'air comprimé indépendants de l'air environnant avec masque complet, caqoule ou demi-masque conforme à EN 14594 classe 3 ou supérieure ou des filtres soufflants avec masque complet selon EN 12942 ou cagoule selon EN 12941, filtres toujours au moins A1P.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Page: 7 / 13

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Ferrubron

 Mise à jour :
 19.04.2022
 Version (Révision) :
 8.0.0

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide **Couleur :** couleur

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

 Température de fusion/plage de fusion :
 Aucune donnée disponible

 Point de congélation :
 Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : (1013 hPa) env. 124 °C

intervalle d'ébullition : (1013 nPa) env. 124 °C Aucune donnée

 Point éclair :
 26
 °C

 Température d'ignition :
 370
 °C

 Limite inférieure d'explosivité :
 1.1
 Vol-%

Limite supérieure d'explosivité : 7 Vol-% Pression de la vapeur : (50 °C) 40 hPa Densité: (20°C) env. 1.3 g/cm3 Test de séparation des solvants : (20°C) 3 Soluble dans l'eau: (20°C) non miscible pH:

pH: non applicable

log P O/W: Aucune donnée
disponible

Temps d'écoulement :(20 °C)non applicableDIN gobelet 4 mmTemps d'écoulement :(20 °C)env.90 sISO gobelet 6 mm

Viscosité cinématique : (40 °C)

Aucune donnée disponible

Seuil olfactif :

Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur : (20 °C)

Aucune donnée disponible

Aucune donnée

Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible

Solides inflammables : Aucune donnée disponible.

Gaz inflammables : Aucune donnée disponible.

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Réaction exothermique avec: Acide Comburant.

Page: 8 / 13

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Ferrubron

 Mise à jour :
 19.04.2022
 Version (Révision) :
 8.0.0

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en qualités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répetés sont susceptibles de troubler la rélipidation naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Dose efficace:

Paramètre: DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 8700 mg/kg

Paramètre : DL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat

Paramètre: DL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)

14 g/kg

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Lapin Dose efficace : 7.4 g/kg

Paramètre : DL50 (ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat

Dose efficace: 8500 mg/kg

Paramètre : DL50 (ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat

Dose efficace : 3500 mg/kg

Paramètre : DL50 (NÉODÉCANOATE DE 2,3-ÉPOXYPROPYLE ; N°CAS : 26761-45-5)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat

Dose efficace: > 2000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)

Voie d'exposition : Dermique Espèce : Lapin Dose efficace : 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4)

Voie d'exposition : Dermique Espèce : Lapin Dose efficace : 5000 mg/kg

Paramètre: DL50 (NÉODÉCANOATE DE 2,3-ÉPOXYPROPYLE; N°CAS: 26761-45-5)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat

Page: 9 / 13

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Ferrubron

 Mise à jour :
 19.04.2022
 Version (Révision) :
 8.0.0

Dose efficace: 6350 mg/l

Paramètre : CL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat Dose efficace : 2000 ppm

Paramètre: CL50 (ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat Dose efficace : 35.7 mg/l

Effet irritant et caustique

Iritation primaire de la peau

Corrosion cutanée
Irritation des yeux
Irritation des yeux
Sensibilisation

Sensibilisation

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 01 11 S

Code des déchets conditionnement

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1263

Page: 10 / 13

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Ferrubron

 Mise à jour :
 19.04.2022
 Version (Révision) :
 8.0.0

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

 Classe(s):
 3

 Code de classification:
 F1

 Danger n° (code Kemler):
 30

 Code de restriction en tunnel:
 D/E

Dispositions particulières : LQ 5 l · E 1 · Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450

litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID.

Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s): 3
Numéro EmS: F-E / <u>S-E</u>

Dispositions particulières : E 1 · IMDG 2.3.2.5 (<= 30 l)

Étiquette de danger : 3
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID): Non

Transport maritime (IMDG): Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Classe risque aquatique (WGK)

Classe (D): 2 (Présente un danger important pour l'eau) Classification selon AwSV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Page: 11 / 13

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Ferrubron

 Mise à jour :
 19.04.2022
 Version (Révision) :
 8.0.0

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

16.1 Indications de changement

01. Identificateur de produit

16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European

Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level

LOEL - Lowest Observed Effect Level

NOAEL - No Observed Adverse Effect Level

NOEC - No Observed Effect Concentration

NOEL - No Observed Effect Level

OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development

VOC - Volatile Organic Compounds

AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

Page: 12 / 13

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Ferrubron

Mise à jour : 19.04.2022 **Version (Révision) :** 8.0.0

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 13 / 13